



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe II

Linugan 500 SC (15212040BE)

Date de révision 04-mars-2015

Version 1

Produit n° HRB00893-32

Date de publication 04-mars-2015

H-0035-20195-RAII / 20195 / AG-L2-500 SC

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Linugan 500 SC (15212040BE)

Synonymes Linuron 500 SC
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur ADAMA Northern Europe B.V
P.O. Box 355
3830 AK Leusden, The Netherlands
Tel: (+31) (0) 33 4453 160
Fax: (+31) (0) 33 4321 598

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique msds.ane@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.
BE : +32 70 245 245
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.
DE : +49 30 19240
Numéro d'appel d'urgence général : 112

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Cancérogénicité Catégorie 2 - (H351)
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B - (H360Df)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2 - (H373)

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1 - (H400)
 Dangereux pour le milieu aquatique Catégorie 1 - (H410)
 - Danger chronique

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Carc. cat. 3;R40 - Repr. cat. 2;R61 - Repr. cat. 3;R62 - Xn;R48/22 - N;R50-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H351 - Susceptible de provoquer le cancer
 H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P501 - Éliminer le contenu/récepteur dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
 EUH208 - Contient du/de la/des (1,2-Benzisothiazolin-3-one). Peut provoquer une réaction allergique

Phrases supplémentaires pour PPP

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Nom chimique	% poids/poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Classification selon la directive 67/548/CEE	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH

Linuron	39-44	330-55-2	206-356-5	006-021-00-1	Acute Tox. 4 (H302) Repr. 1B (H360Df) Carc. 2 (H351) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Xn; R22-48/22 Repr.Cat.2; R61 Repr.Cat.3; R62 Carc.Cat.3; R40 N; R50-53	M=100 M=10	-
Monoethylene glycol	3-5	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)	Xn; R22		01-21194568 16-28-XXXX

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés

Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

Section 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Autres informations

Voir également la section 8,13

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Monoethylene glycol 107-21-1	S* TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³	S* STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 52 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Monoethylene glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Skin	Ceiling: 100 mg/m ³	Skin STEL: 104 mg/m ³ TWA: 52 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Monoethylene glycol 107-21-1	Skin STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³	Skin STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³	STEL: 50 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ Skin Ceiling: 25 ppm STEL: 104 mg/m ³ STEL: 40 ppm	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Skin

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Protection corporelle

Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).
Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374), Vêtements de protection adaptés, Bottes en caoutchouc, Tablier, Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeurs	Méthode	Remarques
Apparence			
état physique	: liquide		
Couleur	: beige		
Odeur	: Urea		
Seuil olfactif	: aucune donnée disponible		
pH	: 7.5 - 8.5	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
Point de fusion/point de congélation: °C	---		Sans objet
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition °C	: aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: > 79	CIPAC MT 12.2	

Taux d'évaporation	:	Sans objet		
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet pour les liquides		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur kPa	:	----		Sans objet
Densité de vapeur	:	aucune donnée disponible		
Densité relative	:	1.13 - 1.23	CIPAC MT 3.3.2	20 °C
Solubilité(s) mg/l	:	----		Sans objet
Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow	:			Voir Section 12 pour plus d'informations
Température d'auto-inflammabilité °C	:	560	EEC A.15	
Température de décomposition °C	:	aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm²/s 40 °C	:	493	OECD 114	
Propriétés explosives	:	N'est pas un explosif		
Propriétés comburantes	:	aucune donnée disponible		
9.2. Autres informations				
Masse volumique apparente g/ml	:	----		Sans objet
Tension superficielle mN/m	:	----		aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 5000	Rat	OECD 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Lapin	OECD 402	

Inhalation CL50 mg/l/4h	: > 4.66	Rat	OECD 403	Concentration maximale pouvant être atteinte
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant pour les yeux	Lapin	OECD 405	
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: N'est pas un sensibilisant cutané	Cobaye	OECD 406	

Toxicité chronique**Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Linuron : Non classé

Cancérogénicité**Nom chimique**

Linuron : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction**Nom chimique**

Linuron : H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition unique**Nom chimique**

Linuron : aucune donnée disponible

TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée**Nom chimique**

Linuron : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration**Nom chimique**

Linuron : Indisponible

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique**

Toxicité aiguë	Valeurs	Espèces	Méthode	Remarques
Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 15.4	Oncorhynchus mykiss	OECD 203	
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 15	Daphnia magna	OECD 202	
Algues CE50, 72 heures mg/l	: 0.065	S. subspicatus	OECD 201	
Plantes aquatiques CE50 mg/l	: 0.12	Lemna minor	OECD 221	7 jours

Toxicité terrestre**Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Linuron : 314 Colin de Virginie

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee**Nom chimique**

Linuron : > 112

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique	Valeurs	Méthode	Remarques
Eau DT50 jours			
Nom chimique			
Linuron	: 9.9	EPA-FIFRA 162-4	
Terrestre DT50 jours			
Nom chimique			
Linuron	: 38 - 135		15-25 °C
Biodégradation			
Nom chimique			
Linuron	: aucune donnée disponible		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow	Valeurs	Méthode	Remarques
Nom chimique			
Linuron	: 3.0	EPA-FIFRA 63-11	23 °C
Facteur de bioconcentration (BCF)			
Nom chimique			
Linuron	: 38		0.95 mg/l

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption	Valeurs	Méthode	Remarques
Nom chimique			
Linuron	: 743	OECD 106	Koc

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG :**

14.1 ONU/n° d'identification	3082
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Linuron)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III

14.5 Polluant marin Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

RID/ADR

14.1 ONU/n° d'identification 3082
 14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Linuron)
 14.3 Classe de danger 9
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ICAO (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification 3082
 14.2 Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Linuron)
 14.3 Classe de danger 9
 14.4 Groupe d'emballage III
 14.5 Danger pour l'environnement Oui
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Sans objet



Section 15 : MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

BL Réglementations nationales

La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R62 - Risque possible d'altération de la fertilité

R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Remarque sur la révision *** - Change from previous version.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité